



Vos prestations Caf Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE :
0417188 V

NOUS CONTACTER :

Nous téléphoner :

0810 25 21 10

Service 0,06 €/min
+ prix appel

Nous écrire :

Caf de la Côte d'Or
8 Boulevard CLEMENCEAU
21043 DIJON CEDEX 9
Tous nos contacts sur caf.fr

211

Monsieur LAURENT MORELLI
18 RUE HAUTE DE L EGLISE
21350 VITTEAUX

Le 13/06/2016

Le directeur de la Caf de la Côte d'Or certifie que :

LAURENT MORELLI, né le 03/06/1968

a perçu les prestations suivantes pour les mois de **janvier 2016 à mai 2016** :

PRESTATIONS

MONTANT

janvier 2016

Revenu de solidarité active ¹ 458,26 €

1. Eléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 524,16 €

Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc ...)

février 2016

Revenu de solidarité active ¹ 458,26 €

1. Eléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 524,16 €

Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc ...)

mars 2016

Revenu de solidarité active ¹ 458,26 €

1. Eléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 524,16 €

Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc ...)



avril 2016

Revenu de solidarité active ¹	458,72 €
--	----------

1. Eléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 524,68 €

Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc ...)

mai 2016

Revenu de solidarité active ¹	461,72 €
--	----------

1. Eléments de calcul du Rsa :

- Montant forfaitaire : 524,68 €

Ce revenu garanti est un montant maximum duquel sont déduites les ressources de toute nature (prestations familiales, revenus d'activité, etc ...)

■ Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf de la Côte d'Or.

Les prestations versées par la caisse d'Allocations familiales sont insaisissables sauf pour le paiement des dettes alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (familial, professionnel, logement ...).

La Caf vérifie l'exactitude des déclarations (article L.114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités - articles 313-1 à 313-3, 441-1 et 441-6 du code Pénal).

La loi 78-17« informatique et liberté » du 06 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès du directeur de votre caf

Emplacement réservé à la Caf

WAT ATTPAI
31B
PAGE 2/2

130620161856 2.45
MAT 0417188 V -
IDX B 1041101 N 211 -



>04171881041100000000<